



MARS 2015

La participation des femmes au pouvoir

Comme nous vous l'avons mentionné dans la première chronique, il reste des écarts importants à combler avant que la situation des femmes puisse être considérée comme égale à celle des hommes, et les efforts à déployer apparaissent d'autant plus grands lorsqu'on approche la hiérarchie du pouvoir. Rappelons d'abord que les Québécoises ont eu le droit de vote assez récemment, soit en 1940, fruit de 14 années d'efforts au cours desquelles des féministes se sont rendues chaque année à Québec pour l'exiger.

Depuis, les instances locales et régionales ont hérité de plusieurs responsabilités en matière de politiques économiques, sociales et culturelles. Ces instances prennent des décisions qui ont inévitablement des répercussions sur les femmes. Bien que celles-ci représentent plus de la moitié de la population, elles demeurent encore moins nombreuses que les hommes au sein de plusieurs instances décisionnelles.

Selon les dernières données publiques disponibles en janvier 2015 pour la région de Lanaudière, les femmes représentaient **plus de 40% des élus-es dans les conseils d'administration** suivants : Chambre des communes, Centraide, les 2 Centres de santé et services sociaux (CSSS), Culture Lanaudière, Commission scolaire des Affluents et des Samares, Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière, Tourisme Lanaudière, Table régionale des aînés de Lanaudière, Agence de santé et services sociaux, Cégep régional de Lanaudière et Table des partenaires du développement social de Lanaudière.

En revanche, certaines instances se situent **en dessous du 40% de femmes élues** :

- **14,3%** à l'Assemblée nationale mais en hausse depuis les dernières élections.
- **29,16%** au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière.
- **35,7%** au Conseil régional de l'environnement.
- **37,5%** au Forum jeunesse.
- **13,8%** de mairesses au sein des conseils municipaux, mais en hausse aux dernières élections.
- **30,1%** de conseillères municipales mais en hausse depuis 2007.
- **Entre 11,76% et 36,36%** dans les Sociétés d'aide au développement des collectivités.
- **20% en moyenne** dans les Centres locaux de développement.

Devant ces résultats, il est impératif que les façons de faire soient révisées pour assurer la place des femmes aux fonctions représentatives, politiques et décisionnelles. En appliquant le principe d'égalité entre les femmes et les hommes, la santé démocratique et les conditions de vie des femmes seront grandement améliorées.

Secrétariat
à la condition
féminine

Québec 

Cette chronique est rendue possible grâce à la participation financière du Secrétariat à la condition féminine.



Fondée en 1991, la Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière (TCGFL) est un regroupement régional de défense collective des droits. Elle favorise la participation active du mouvement des femmes de Lanaudière au développement socio-économique de leur région, en vue d'améliorer les conditions de vie et de santé des femmes et ce, dans une perspective

Prochaine chronique

Avril 2015

Les pionnières de la politique et du pouvoir



Share



Forward

d'égalité entre les sexes.



Copyright © 2015 Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière, Tous droits réservés.

Me désinscrire **Mettre à jour mes préférences**

MailChimp.